

AVIS PUBLIC

RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE

2020-2021-2022

DEMANDE DE RÉVISION POUR 2022

AVIS est donné que le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Kirkland pour les années 2020-2021-2022 a été déposé au bureau de la greffière par l'évaluateur de la Ville de Montréal, le 11 septembre 2019.

Toute personne peut prendre connaissance de ce rôle au comptoir de la taxation, à l'hôtel de Ville de Kirkland au 17200, boulevard Hymus de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 du lundi au vendredi. Le rôle d'évaluation foncière est également disponible pour consultation sur Internet au <http://ville.montreal.qc.ca/evalweb>.

Comme le prévoit l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1) (la « Loi »), toute personne qui a un intérêt à le faire, peut déposer une demande de révision conformément à la section I du chapitre X au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi.

Toute demande de révision doit :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la Loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être faite sur le formulaire prescrit disponible au comptoir de la taxation, à l'hôtel de Ville de Kirkland, au lieu de dépôt mentionné ci-dessous ou sur Internet au <http://ville.montreal.qc.ca/evalweb>;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal de l'exercice financier applicable;
- Être déposée à la Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal (DEFVM) soit en personne, pendant les heures d'ouverture, soit par courrier recommandé, au :

Service de l'évaluation foncière

255, boulevard Crémazie Est, bureau 600
Montréal (Québec) H2M 1L5

Pour plus de renseignements : (514) 280-3825

DONNÉ à Kirkland, ce 24^e jour de novembre 2021.

PUBLIC NOTICE

THREE-YEAR REAL ESTATE ASSESSMENT ROLL

2020-2021-2022

APPLICATIONS FOR REVIEW FOR 2022

NOTICE is given that the real estate assessment roll of the Town of Kirkland for the years 2020-2021-2022 was filed at the Town Clerk's office by the assessor of the Ville de Montréal on September 11, 2019.

Any person may examine the roll at the taxation counter at Kirkland's Town Hall at 17200 Hymus Boulevard, Monday to Friday from 8:30 a.m. to noon and from 1 p.m. to 4:30 p.m. The roll is also available for consultation on the Internet at <http://ville.montreal.qc.ca/evalweb>.

Under section 74.1 of the Act respecting municipal taxation (CQLR c. F-2.1) (the "Act"), any person having an interest in doing so, may file an application for review in accordance with Division I of Chapter X on the ground that the municipal assessor did not make an alteration that he ought to have made pursuant to section 174 or 174.2 of the Act.

Any application for review must:

- Be filed in the course of the fiscal year in which the event justifying the alteration occurs pursuant to the Act, or in the following fiscal year;
- Be submitted on the prescribed form available at the taxation counter at Kirkland's Town Hall, at the place of deposit mentioned below or on the Internet at <http://ville.montreal.qc.ca/evalweb>;
- Include the amount determined under by-law concerning fees of the Urban Agglomeration of Montreal for the applicable fiscal year;
- Be filed at the Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal (DEFVM) either in person, during opening hours, or by registered mail, at:

Service de l'évaluation foncière

255 Crémazie Boulevard East, suite 600
Montreal (Quebec) H2M 1L5

For more information: (514) 280-3825

GIVEN at Kirkland, this 24th day of November 2021.

Annie Riendeau, avocate/Attorney
Greffière et directrice des affaires juridiques/Town Clerk and Director of Legal Affairs